



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Localisation

Département : Loir-et-Cher

Commune : Vendôme

Autres communes :

## R500

Appellation : Bâtiments conventuels

## Monument(s)

Appellation : Bâtiments conventuels

Protection : protection mixte

Arrêté : inscription le 23/12/1948

Étendue de la protection : Vestiges de la chapelle Saint-Loup dans le bâtiment D (cf plan joint à l'arrêté) : inscription par arrêté du 23 décembre 1948-

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.